



## RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de convocation 21 avril 2026

*L'an deux mil vingt-six, le 27 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORE, Matthieu SAINT-CAST, Mme Léone LE PROVOST, M. Daniel SANTIER, M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, M. Anthony MORO, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Ludovic COTARD, M. Dominique HALAIS, Mme Adeline LORANT, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, Mme Marygold ULTRÉ, Mme Anne-Sophie AUDOUARD, Mme Géraldine JOUANY (arrivée à 19h43)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Madame Léone LE PROVOST a été nommée secrétaire de séance

## **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 20 mars 2026.

### **DÉLIBÉRATION N°2026042701**

### **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 09/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor. La désignation doit porter sur deux représentants (un titulaire et un suppléant).

Les candidats sont les suivants :

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| Monsieur Ludovic COTARD         | – Représentant titulaire. |
| Monsieur Jean-Jacques BRYCKAERT | – Représentant suppléant. |

Résultat du vote :

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Monsieur Ludovic COTARD         | – Représentant titulaire 18 voix pour  |
| Monsieur Jean-Jacques BRYCKAERT | – Représentant suppléant. 18 voix pour |

### **DÉLIBÉRATION N°2026042702**

### **DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ A ARMOR EMPLOI.**

L'association intermédiaire Armor-Emploi a pour objet l'aide à la réinsertion professionnelle et économique des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion. Structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), elle poursuit un double objectif :

- Économique, en effectuant du prêt de main d'œuvre auprès des particuliers, des collectivités et du monde associatif et économique ;
- Social en fournissant un accès au travail salarié et un accompagnement socioprofessionnel aux personnes mises à disposition par l'association, dans le but de les réinsérer de façon durable dans la vie active.

Ainsi, il est nécessaire de désigner un délégué au sein de la municipalité. Membre du collège des personnes morales, il participera aux décisions importantes et indispensables au bon fonctionnement de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Madame Marygold ULTRÉ déléguée de la commune de Lantic auprès d'Armor Emploi.

**DÉLIBÉRATION N°2026042703**  
**DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU CNAS**

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un élu et d'un agent au Comité National d'Action Sociale auquel la commune de Lantic est adhérente. Ces délégués représenteront la collectivité au sein des instances du CNAS et réciproquement, le CNAS au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Mesdames Céline LE DORÉ et Marie BEQUET pour être respectivement déléguée des élus et déléguée des agents auprès du Comité National d'Action Sociale.

**DÉLIBÉRATION N°2026042704**  
**DÉSIGNATION DU REPRESENTANT CISPD DE LA COMMUNE DE LANTIC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Saint-Brieuc Armor Agglomération est une instance de dialogue et de concertation des acteurs locaux mobilisés dans la prévention de la délinquance et le maintien de la tranquillité publique.

Il a pour objectif de favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés. Ils sont également consultés sur la définition et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération.

Pour ce faire, le CISPD est composé de trois collèges :

- Le 1<sup>er</sup> collège, regroupant les collectivités territoriales (SBAA, Département et les 32 communes).
- Le second collège est constitué des services de l'État (Préfet et services).
- Le troisième collège regroupe les associations et structures concernées par la sécurité et la prévention de la délinquance.

Au titre de membre de droit du CISPD, la commune de Lantic doit désigner un élu représentant la commune au sein des instances de gouvernance. Il sera l'interlocuteur privilégié pour l'ensemble des travaux du CISP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Monsieur Nicolas HEURTEL pour représenter la commune de Lantic au sein des instances de gouvernance du CISPD de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

**DÉLIBÉRATION N°2026042705**  
**DÉSIGNATION DU REPRESENTANT SIG DE LA COMMUNE DE LANTIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de désigner un représentant élu au Comité de pilotage inhérent au partenariat relatif au Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal.

Pour rappel, le SIG est issu du partenariat entre Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer et le Pays de Saint-Brieuc. Il est accessible aux agents et aux élus des 70 communes composant le territoire du Pays de Saint-Brieuc.

Il permet notamment la consultation de cartes et autres données liées à l'urbanisme en général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Monsieur Thierry MICHOUX pour représenter la commune de Lantic au sein du Comité de pilotage SIG intercommunal.

**DÉLIBÉRATION N°2026042706**  
**DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT EUROPE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un référent EUROPE à la demande du préfet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents.

NOMME Monsieur Matthieu SAINT-CAST, référent « Europe »

**DÉLIBÉRATION N°2026042707**  
**DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL CONTRE LA VACANCE LONGUE DURÉE**

Saint-Brieuc Armor Agglomération, en tant que lauréate du projet national de lutte contre les logements vacants, mène depuis plusieurs années un programme d'actions pour mobiliser les propriétaires de logements vacants et les accompagner dans la remise sur le marché de leur logement.

En parallèle de différentes actions, l'agglomération souhaite créer un réseau intercommunal de lutte contre la vacance afin d'améliorer le suivi et le partage des actions et des connaissances entre les communes et l'agglomération, via notamment l'utilisation de l'outil numérique « Zéro Logement Vacant »

Pour ce faire, il est nécessaire de désigner un référent pour suivre ce sujet.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Monsieur Jean-Jacques BRYCKAERT comme référent communal de lutte contre la vacance longue durée.

**DÉLIBÉRATION N°2026042708**  
**DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT INCENDIE SECOURS**

Monsieur le Maire, Nicolas HEURTEL, informe le conseil municipal de la nécessité de choisir un référent incendie secours et son suppléant.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours

et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Après en avoir délibéré, les 18 membres présents du conseil municipal, désigne M. Anthony MORO en tant qu' élu référent titulaire incendie secours et Mme Céline LE DORÉ en tant qu' élue référente suppléante.

**DÉLIBÉRATION N°2026042709**  
**DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommé un référent sécurité routière à la demande du vice-président de l'agglomération Monsieur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

NOMME Nicolas HEURTEL référent « Sécurité Routière »

**DÉLIBÉRATION N°2026042710**  
**DESIGNATION REFERENT RESEAU DES CORRESPONDANTS COMMUNAUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite relancer la dynamique de réseau autour du développement durable et de la transition écologique.

Plusieurs grands projets doivent être menés collectivement pour avoir un réel impact à l'échelle du territoire : Plan Climat Air Énergie, Plan d'Action autour de la biodiversité, actions sur les changements de comportement...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Monsieur Thierry MICHOUX élu référent de la commune de Lantic et Madame Soizic VALLÉE, suppléante en cas d'empêchement de Monsieur Thierry MICHOUX, afin de participer au réseau des correspondants communaux du développement durable et de la transition écologique pour la mise en place d'actions sur le territoire de l'Agglomération.

**DÉLIBÉRATION N°2026042711**  
**DÉSIGNATION REPRESENTANT LANTIC AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AU PAYS DE SAINT-BRIEUC.**

Le Conseil de développement est consulté par les collectivités dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des documents stratégiques de planification (SCOT, PCAET, Projet de territoire...) mais peut également être saisi ou s'autosaisir de tout sujet d'intérêt pour le territoire afin de produire des avis et émettre des préconisations. Vous trouverez ci-joints une synthèse de nos contributions. Au-delà de ce « laboratoire d'idées », nous pouvons également vous accompagner dans la création et l'animation de démarches participatives sur votre commune.

Par ailleurs, le Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc est étroitement associé à l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays à travers, notamment, l'examen des projets qui en relèvent.

Afin d'assurer une représentativité de toutes les communes, il a été convenu avec les EPCI que chaque collectivité désigne un/e habitant/e (or élu/e/s communautaires), afin de siéger au Conseil de développement et de participer à nos travaux.

Le Conseil Municipal est donc amené à désigner un représentant pour siéger au conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc, pour une durée de 3 ans à compter du printemps 2026, date du renouvellement de l'ensemble des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Madame Sandrine OLLIVIER pour siéger au Conseil de Développement du Pays de Saint-Brieuc.

### **DÉLIBÉRATION N°2026042712** **DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « FRELONS ASIATIQUES »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un référent « frelons asiatiques » afin de lutter contre le frelon asiatique (considéré comme nuisible notamment pour les abeilles) et permettre aux particuliers de bénéficier de l'aide de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques, de désigner un référent.

Les missions du référent seront les suivantes :

- Confirmer l'espèce concernée,
- Confirmer la hauteur du nid et précisez le support
- S'assurer de l'exécution effective de la destruction du nid, retrait du nid et destruction comprise

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Léone LE PROVOST comme référent communal conjointement avec Monsieur Hubert BLANCHARD.

APRÈS avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 18 membres présents

DÉSIGNE Madame Léone LE PROVOST référent « frelons asiatiques » conjointement avec Monsieur Hubert BLANCHARD

### **DÉLIBÉRATION N°2026042713** **RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Arrivée de Mme Géraldine JOUANY à 19h43

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

Aussi convient-il à la suite des élections de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID pour la commune de Lantic.

Les six commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Il y a donc lieu de nommer douze commissaires titulaires (dont deux domiciliés hors commune) et douze commissaires suppléants (dont deux domiciliés hors commune) pour constituer la liste à proposer à la Direction Générale des Finances Publiques.

Propositions :

| <b>TITULAIRE</b> |               | <b>SUPPLEANT</b> |               |
|------------------|---------------|------------------|---------------|
| <b>NOM</b>       | <b>PRENOM</b> | <b>NOM</b>       | <b>PRENOM</b> |
| BRYCKAERT        | Jean-Jacques  | LORANT           | Adeline       |
| BLANCHARD        | Christelle    | JOUANY           | Géraldine     |
| LE PROVOST       | Léone         | OLLIVIER         | Sandrine      |
| COLLET           | Alain         | JERON            | Nadine        |
| LE MAITRE        | Christian     | HERVIEU          | Thomas        |
| LECUYER          | Thérèse       | OLLIVIER         | Gérard        |
| GOHARD           | Pascal        | MICHOUX          | Thierry       |
| ULTRÉ            | Marygold      | HALAIS           | Dominique     |
| LE DORÉ          | Céline        | VALLÉE           | Soizic        |
| TANAZACQ         | Marie         | BURLLOT          | Alain         |
| MOTTAIS          | Jean-Jacques  | LE BRETON        | Ludovic       |
| BURLLOT          | Daniel        | MOTTAIS          | Etienne       |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE la liste de commissaires titulaires et suppléants telle que dressée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **DÉLIBÉRATION N°2026042714**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE 2026**

Monsieur Nicolas Heurtel, Maire, informe le Conseil Municipal de l'opportunité de modifier le budget commune 2026 afin d'équilibrer les chapitres d'ordre 041 – Opérations patrimoniales - en recettes et dépenses – Mais également le chapitre 77

Monsieur Nicolas Heurtel propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget commune 2026 comme suit :

#### **Section d'investissement dépenses :**

- Chapitre 21 – Immobilisation corporelle – article 212 + 3000 €

#### **Section d'investissement recettes :**

- Chapitre 041 Opérations patrimoniales – article 203 + 3 000 €

**Section de fonctionnement recettes :**

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels – article 7751 – 1 000 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels – article 773 + 1 000 €

**APRÈS** avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents

**AUTORISE** la modification du budget commune 2026 comme suit :

**Section d’investissement dépenses :**

- Chapitre 21 – Immobilisation corporelle – article 212 + 3000 €

**Section d’investissement recettes :**

- Chapitre 041 Opérations patrimoniales – article 203 + 3 000 €

**Section de fonctionnement recettes :**

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels – article 7751 – 1 000 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels – article 773 + 1 000 €

**DÉLIBÉRATION N°2026042715**  
**DEVIS REPRISE DE CONCESSIONS**

Une délibération a été prise le 25 novembre 2024 actant la création d’un ossuaire communal. Un travail a été mené depuis afin de pouvoir effectuer les reprises de concession concernant les sépultures abandonnées ou non reprises par les ayants droits au nombre de dix dans le nouveau cimetière.

Il convient de faire appel à une entreprise de pompe funèbre habilitée à ce type d’intervention.

|                         | Pompes Funèbres Héлары Le Roy | Pompes Funèbres Morvan |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Reprises de concessions | 7 300 € TTC                   | 8 160 € TTC            |
| Cavernes                | 533 € TTC                     | 840 € TTC              |
| Total                   | 7 833 € TTC                   | 9 000 € TTC            |

Après avoir échangé, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents

Valide le devis de l’entreprise Pompes Funèbres Héлары Le Roy pour un montant de 7 833 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°2026042716**  
**SDE – CANDÉLABRE RUE DE LA NOUETTE**

L’entreprise Bouygues Energies et Services, chargée de l’entretien des installations d’éclairage public a informé la collectivité via le SDE de l’état de vétusté de la lanterne du foyer D241 rue de nouette. Un devis a été établi par le SDE pour un montant de 984.96 € TTC avec un reste à charge pour la mairie de 592.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de rénovation de lanterne du foyer D241 présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 984.96 € TTC, (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 d'un montant de 592.80 € TTC. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

### **DÉLIBÉRATION N°2026042717** **TARIFICATION SORTIES ALSH ÉTÉ 2026**

Madame Soizic VALLÉE informe le Conseil Municipal des différentes sorties organisées cet été dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

- L'école de Bothoa : 6 € par enfant en plus du tarif journalier
- La Briquetterie de Langueux : 7 € par enfant en plus du tarif journalier
- Jardin de Brocéliande : 5€70 par enfant en plus du tarif journalier
- Village Gaulois : 5 € par enfant en plus du tarif journalier

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

VALIDE les sorties

- L'école de Bothoa : 6 € par enfant en plus du tarif journalier
- La Briquetterie de Langueux : 7 € par enfant en plus du tarif journalier
- Jardin de Brocéliande : 5€70 par enfant en plus du tarif journalier
- Village Gaulois : 5 € par enfant en plus du tarif journalier

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents devis concernant les sorties organisées cet été dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

### **DÉLIBÉRATION N°2026042718** **GRATIFICATION STAGIAIRES Bafa ÉTÉ 2026**

Mme Soizic VALLÉE, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, informe le conseil municipal de la nécessité de recruter des stagiaires Bafa pour compléter le personnel de l'accueil de loisirs pour les mois de juillet et août 2026.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une gratification aux stagiaires qui seront recrutés pour une durée de 14 jours minimum, un montant de 336 € brut.

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'attribuer une gratification aux stagiaires BAFA qui interviennent à l'accueil de loisirs pour une durée de 14 jours minimum aux mois de juillet et août 2026, une gratification de 336 € brut.

**DÉLIBÉRATION N°2026042719**  
**DEVIS DÉCORATION DE NOËL**

Madame Sandrine OLLIVIER informe le Conseil Municipal de la vétusté des décorations de Noël et de la nécessité d'en changer. Pour ce faire deux entreprises ont réalisés des devis pour les illuminations à savoir :

- Festilight pour un montant de 3 693,00 € TTC
- Décolum pour un montant de 2 791.80 € TTC

APRÈS en avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

VALIDE le devis de l'entreprise Décolum pour un montant de 2 791.80 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**DÉLIBÉRATION N°2026042720**  
**DEVIS TRAVAUX RUE DE LA FOIRE AUX CHEVAUX**

Une réflexion est menée avec l'ADAC sur l'aménagement de la rue de la foire aux chevaux mais afin de permettre une meilleure circulation Monsieur Thierry MICHOUX a consulté deux entreprises afin de faire enlever les bordures en bétons qui n'auront plus lieu d'être dans le projet futur.

- L'entreprise ETA Le Saulnier pour un montant de 2 245.45 € TTC
- L'entreprise Collin TP pour un montant de 2 190.00 € TTC

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise Collin TP pour un montant de 2 190.00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**DÉLIBÉRATION N°2026042721**  
**ADHÉSION A L'APPLICATION « MON VILLAGE »**

Monsieur Matthieu SAINT-CAST présente l'application « Mon village » au Conseil Municipal, notamment les avantages d'y adhérer pour la collectivité ainsi que pour les lanticais.

Mon village est une application mobile qui permet de centraliser toute l'actualité locale des communes et de mettre à disposition un éventail de services aux habitants et visiteurs.

Le coût de cette application s'élève à 2364 € TTC

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de 2364 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## AFFAIRES DIVERSES

### Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété de Monsieur Genestier Pierre-Alexandre, 4 chemin du Champ Robin, parcelle D 1064

Propriété de Madame Le Bozec Irène, rue Saint-Michel, parcelle D 1525 et D 1842

Propriété de Monsieur Bouliou Philippe, 2 allée de la Fouée, parcelle C 1481

Propriété de SODA BRIAN, ZA du devant de la Lande , parcelles C 1352 et C 1436

Devis de l'entreprise Eurodrop pour le Feu d'Artifice du 11 juillet 2026

Intervention des Brigades Vertes sur la commune pour l'entretien des chemins de randonnées et VTT

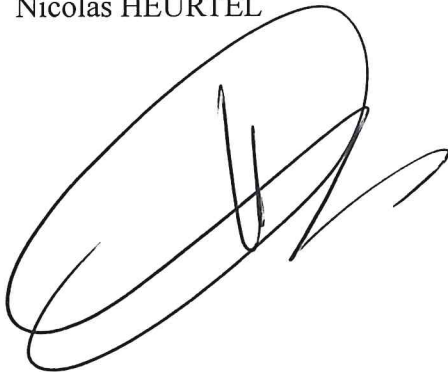
Monsieur Thierry Michoux informe que la journée citoyenne aura lieu le 06 juin 2026

Devis branchement eau potable pour le terrain Champs Son'ic, validé sur le principe.

Fin de séance 20h54

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Nicolas HEURTEL



La secrétaire,  
Léone LE PROVOST

